

LA CRÉATION D'UNE  
UNIVERSITÉ DANS LE HAINAUT  
S'IMPOSE-T-ELLE ?

PAR

L. GODEAUX

Professeur émérite de l'Université de Liège,  
Membre de l'Académie.

Tiré à part de : « *Société des Sciences, des Arts et des Lettres  
du Hainaut. Publication hors série : Colloque sur les Problèmes  
Universitaires du Hainaut, tenu à Mons le 3 juin 1962* ».

MONS  
1963

# LA CRÉATION D'UNE UNIVERSITÉ DANS LE HAINAUT S'IMPOSE-T-ELLE ?

PAR

L. GODEAUX

Professeur émérite de l'Université de Liège,  
Membre de l'Académie.

---

Voici une bonne quinzaine d'années, un avocat montois, le regretté Maître Léon Losseau, m'avait parlé de la création d'une Université dans le Hainaut. Je ne m'en étais pas montré partisan, faisant valoir le petit nombre d'élèves qui fréquenteraient cette cinquième Université, la difficulté d'en constituer les cadres et la dépense considérable qu'entraînerait l'équipement des laboratoires et des bibliothèques, alors que nous avons tant de plaies à panser. Maître Losseau aurait pu m'objecter que jadis, de nombreux jeunes gens du Tournaisis, du Borinage et du Centre fréquentaient l'Université de Gand, qui leur est aujourd'hui fermée depuis que les cours de cette Université se font en néerlandais.

Depuis ma conversation avec Maître Losseau, bien des choses ont changé, et, en particulier, l'opinion que j'avais alors; ma tâche aujourd'hui est de m'en expliquer.

Le problème de la création d'une Université dans le Hainaut est bien ancien. Il n'existait jadis qu'une seule Université dans nos provinces, celle de Louvain, fondée par Jean IV en 1426. Cette Université entendait conserver son monopole. Différentes tentatives faites par les Princes-Evêques de Liège pour la création d'une Université dans leur capitale échouèrent successivement.

Le Hainaut eut plus de chance. Au XVI<sup>e</sup> siècle, il fut question de créer une Université, soit à Tournai, soit à Douai. Les jeunes Hennuyers préféraient se rendre dans les Universités françaises plutôt que dans celle de Louvain. Il paraît qu'ils en revenaient avec des idées qui ne plaisaient pas à Philippe II et c'est pour cela que ce monarque créa en 1560 l'Université de Douai, ville qui à cette époque faisait partie des Pays-Bas espagnols. Le bref du Pape Paul IV approuvant cette fondation est de 1559. Mais l'Université de Douai ne resta pas

belge pendant beaucoup plus d'un siècle, dès 1667 la ville de Douai devenait française et l'est restée. Son Université est l'ancêtre de celle de Lille, qui a pu ainsi fêter voici deux ans son quatrième centenaire.

Après ce bref rappel du passé, revenons au présent.

Que faut-il pour qu'une Université soit viable ? Trois choses principales : des étudiants en nombre suffisant, des cadres, c'est-à-dire un corps professoral, un équipement convenable en laboratoires et bibliothèques.

Voyons le premier point. Le nombre d'étudiants, non seulement en Belgique, mais dans toute l'Europe Occidentale, s'est accru depuis la dernière guerre dans des proportions que l'on peut dire énormes. Lors de ma dernière année d'enseignement, en 1957-58, j'ai interrogé 1.600 étudiants. Cela implique des auditoriums de 4 à 500 étudiants. Je ne parlerai pas de la fatigue imposée au professeur, mais je doute que plus de la moitié des étudiants puisse suivre avec fruit les leçons. Il ne semble donc pas que ce soient les étudiants qui manquent.

Sur ce point, je voudrais d'ailleurs ajouter quelques mots. Le jeune Hennuyer qui veut faire des études universitaires autres que celles d'ingénieur doit s'inscrire dans une des Universités de Bruxelles, Liège ou Louvain. Cela implique le séjour dans la ville choisie et des frais assez élevés. Je ne peux pas vous donner des chiffres précis, mais je crains que ces frais ne soient prohibitifs pour un fils d'ouvrier. J'ai connu des étudiants du Hainaut, qui travaillèrent sous ma direction, qui m'ont avoué qu'ils arrivaient à Liège le lundi avec de la nourriture pour toute la semaine. Nous n'avons pas le droit, vis-à-vis du pays, de sacrifier les enfants du peuple qui peuvent apporter un sang nouveau aux classes dirigeantes et servir utilement la Belgique.

Voici quelques années, j'ai été prié d'écrire la biographie d'un mathématicien. Celui-ci, fils d'un sabotier des environs de Couvin, prit le diplôme d'instituteur, puis, une fois casé, prit au jury central successivement le diplôme de régent et celui de docteur en sciences physiques et mathématiques. Enfin, il fût reçu docteur spécial en sciences mathématiques par l'Université de Bruxelles, où il fut plus tard chargé de faire le cours de physique mathématique. La plupart de ses travaux ont été publiés dans une revue française : « Le Journal de Mathématiques Pures et Appliquées » revue assez fermée. Cela prouve

la valeur de ses écrits. Qu'eût donné cet homme s'il avait pu, dès le début, fréquenter une Université? J'ai souvent entendu parler de Mathy, car il s'agit de Mathy, quand j'étais jeune. Il avait été instituteur à Jolimont et chaque fois on me disait avec une nuance d'admiration : c'était un travailleur. Qu'il me soit permis d'ajouter ici que nulle part, je n'ai trouvé, avec la même acuité que dans le Hainaut, ce respect du travail, même chez les plus frustes.

Avant de passer au second point, je voudrais vous signaler que devant l'afflux d'étudiants, le Gouvernement français vient de créer trois nouvelles Facultés des Sciences, à Reims, à Nice et à Nantes. L'Italie, qui possédait déjà vingt Universités, vient d'en créer une nouvelle en Calabre.

Que doit-on exiger d'un professeur d'Université? Trois choses à mon avis. Mais avant d'aller plus loin, je dois ouvrir une parenthèse. J'ai enseigné au début à l'Ecole Militaire (artillerie et génie) puis, pendant la plus grande partie de ma carrière, à la Faculté des Sciences de Liège. Aussi, dans ce qui va suivre, je me placerai souvent au point de vue Faculté des Sciences.

J'en reviens maintenant à mes trois conditions.

- 1<sup>o</sup>) Faire des cours à la page, mais en tenant compte du degré de maturité des auditeurs. Sans doute, il y aura toujours certains de ceux-ci qui trouveront les questions étudiées trop difficiles, mais cela doit être une minorité. C'est au professeur à savoir aplanir les difficultés et à faire un cours tel que la majorité des élèves ne soit pas rebutée.
- 2<sup>o</sup>) Former des élèves au sens élevé du terme, c'est-à-dire, former des disciples qui plus tard pourront occuper des chaires universitaires.
- 3<sup>o</sup>) Contribuer à l'avancement de la Science par des recherches personnelles.

Vous me direz que je suis fort exigeant. Je le confesse et même, j'ajouterai ceci : je ne crois pas que dans un pays comme le nôtre, qui compte neuf millions d'habitants, il soit possible de meubler toutes les chaires universitaires de titulaires répondant aux trois conditions que je viens d'énumérer.

Il y a lieu d'observer que l'on peut classer les cours universitaires en deux catégories : ceux de candidatures, qui occupent les deux pre-

mières années (trois pour la médecine) et ceux de licence ou de doctorat. Dans les candidatures où les matières enseignées sont en général fixées par une longue tradition, il importe surtout d'avoir de bons pédagogues. Tant mieux s'ils répondent en outre aux deux autres conditions. Par contre, pour les licences et les doctorats, les trois conditions, et surtout les deux dernières, doivent être exigées; elles sont absolument nécessaires.

Reste à recruter le corps professoral. C'est là une question extrêmement délicate.

J'entends souvent dire que créer de nouvelles Universités en Belgique est chose impossible, car on ne pourrait trouver les cadres nécessaires. Eh bien, je ne suis pas du tout de cet avis.

Lorsque en 1817, le Gouvernement hollandais créa les trois Universités de Gand, Liège et Louvain, il fit appel à l'étranger pour former le corps professoral. Sur les quelques professeurs de la Faculté des Sciences de Liège, il y avait un Français : Lacordaire, professeur de zoologie. Plus tard, la même Faculté eut recours au mathématicien français Catalan, qui a exercé la plus heureuse influence sur le développement des mathématiques, non seulement à Liège, mais en Belgique. Plus récemment, lorsque l'on voulut, à Liège, rénover l'enseignement de la physique, on fit appel en 1931 à un physicien français : M. Morand. Il fit, pendant de nombreuses années, des cours de candidature et de licence. Il a actuellement conservé ces derniers et est titulaire de la chaire de physique expérimentale de la Sorbonne.

D'ailleurs, puisqu'il s'agit de Mons, on ne peut oublier que Paris n'est qu'à quelques deux heures trente de cette ville et qu'un professeur habitant Paris peut fort bien venir faire des cours à Mons.

Sur le recrutement du corps professoral, je vais faire quelques réflexions que me suggère un long séjour dans une Faculté.

Il y a deux grands dangers : la politique et l'esprit de clocher.

Dans les dernières années qui précédèrent la guerre de 1914-18, le Gouvernement nommait quasi systématiquement des hommes de son bord. Il y eut sans doute d'éminents savants, mais aussi des professeurs qui ignoraient des théories vieilles d'un demi-siècle. On pourrait d'ailleurs rappeler l'histoire de Franz Cumont. Après la guerre,

les Facultés furent consultées, mais je ne trouve pas que cela donna toujours de bons résultats. J'ai vu apparaître alors l'esprit de clocher, ou, suivant le mot un peu brutal d'un de mes collègues, l'inceste universitaire. J'ai vu renouveler complètement le corps professoral de la Faculté des Sciences de Liège. J'avoue que je n'ai pas toujours goûté la manière dont les opérations se faisaient. J'en ai donné quelques exemples dans un article que l'on m'avait demandé d'écrire sur « Le choix des professeurs d'Université » dans un volume sur la « Reconstruction Nationale » (publié par la *Revue Militaire Belge*, 1948, pp. 61-63). On pourra également consulter un article « L'Infériorité Scientifique de la Belgique, ses Causes, ses Remèdes » (*Le Flambeau*, 1959, pp. 168-72). Je n'y reviendrai pas ici. Je signalerai cependant encore que la loi permet à la Faculté de ne pas déclarer une chaire vacante s'il existe dans son sein un professeur pouvant se charger du cours en question. C'est là une erreur de législation dangereuse, car il est arrivé qu'elle ait servi à écarter un jeune savant dont la valeur portait ombrage à certaines personnes en place.

A mon avis, les titres des candidats à une chaire universitaire doivent être examinés par une commission de professeurs choisis dans les différentes Universités belges et d'une compétence indiscutable; le rapport de cette commission doit être publié. Dans les Facultés, les titres des candidats sont examinés en séance secrète et il est facile de discréditer les titres de l'un d'eux puisque l'on est assuré du secret. Je parle par expérience et je suis bien obligé de dire que j'ai parfois eu l'impression, dans les séances auxquelles j'ai participé, que les dés étaient pipés. Heureusement, cela n'a pas toujours suffi.

L'idéal serait d'avoir un mode de nomination analogue à celui qu'a instauré la Loi Casati. C'est sans doute à cette Loi qu'est dû le magnifique essor scientifique de l'Italie depuis le Risorgimento.

Je me suis laissé dire qu'à la Faculté Polytechnique de Mons, un nouveau professeur était nommé pour trois ans, la nomination définitive n'intervenant que lorsqu'il a fait ses preuves. C'est là une excellente méthode et c'est ce qui se fait d'ailleurs dans les Universités italiennes.

Reste le dernier point : l'organisation des laboratoires et des bibliothèques.

Tout se réduit à une question financière. Si, comme je le crois nécessaire, on crée une Université dans le Hainaut, il faut trouver les fonds

nécessaires à son équipement. Le sort d'un pays, surtout à notre époque, dépend de la valeur de son enseignement et on pourrait dire que les dépenses faites pour celui-ci sont, que l'on me pardonne l'expression, un placement de père de famille.

Je crois avoir prouvé que rien ne s'oppose à la création d'une Université dans le Hainaut et qu'au contraire, celle-ci s'avère nécessaire. Il faudrait évidemment commencer par créer les candidatures. Pour la candidature en sciences, cela paraît simple, il suffirait d'étoffer la candidature de l'Ecole Polytechnique en y adjoignant des cours de sciences naturelles. On pourrait aussi penser à la candidature en sciences naturelles et médicales et à la candidature en droit, c'est-à-dire aux candidatures qui sont les plus peuplées dans les Universités. Après deux ans, on pourrait penser aux licences et aux doctorats correspondants. La Faculté des sciences appliquées existe et est d'ailleurs douée d'une belle vitalité.

Un dernier mot : je crois qu'il importe que les différentes Facultés d'une Université soient groupées et non disséminées dans plusieurs villes. La première solution permet de créer dans le corps professoral et chez les étudiants un esprit universitaire et favorise l'éclosion de l'humanisme.

---